

# PONTS

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme ALLAIN Jocelyne, Maire.

**Présents** : ALLAIN Jocelyne, Maire, BRILLANT Elodie, RENOUEVEL Aurélien, ALLAIN Serge, BAILLARD Christophe, BRIAULT Odile, CHEVAL Dominique, COSTILS Romain, LEHOT Elodie, MANIGUET Julien

**Absents (excusés)** : COUENNE Michel et FOUSSE Jean-Luc

**Membres en exercice** : 12

**Nombre de pouvoirs** : 1

**Membres présents** : 10

**Membres votants** : 11

**Convocation** : 16/01/2024

**Secrétaire de séance** : Dominique CHEVAL

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2024 (2024- 05)

**Vote: Pour= 11 , contre= 0 , abstention= 0 , la délibération est adoptée**

### CONVENTION FDGDON (2024- 06)

Madame le Maire présente au conseil municipal le plan d'action départementale de lutte collective contre les frelons asiatiques mis en place par la FDGDON pour les années 2024, 2025 et 2026, dans le prolongement des programmes mis en place en 2016 et renouvelé chaque année, puis donne lecture du projet de convention triennale 2024/2026 portant sur les modalités de participation financière et de fonctionnement et propose de l'autoriser à la signer. La participation de la commune au volet animation, coordination et suivi des actions s'élève à 51.00 € par an. Par ailleurs, la destruction des nids fait l'objet d'une participation de la commune qui est fonction de la hauteur du nid notamment.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la **convention triennale 2024-2026** qui court du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec la Fédération Départementale de Défense contre les organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Le montant de la participation de la commune à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève annuellement à **51.00 €**.

La participation de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques fera ensuite l'objet d'un accord préalable, au cas par cas.

**Vote: Pour= 11 , contre= 0 , abstention= 0 , la délibération est adoptée**

**TARIFS DES SALLES**  
**(2024- 07)**

Madame le Maire rappelle que les tarifs de location des salles n'ont pas été revus depuis très longtemps et que la commission bâtiments propose d'appliquer les tarifs ci-dessous :

**Tarifs location salle Roger Leprovost**

Objet de la réservation	Commune	Hors Commune
<b>Vin d'honneur ou journée en semaine</b>	90 €	200 €
<b>Réunions privées</b>		
Week-end et jours fériés, Location du vendredi 14h au lundi 10h.	180 €	330 €
Semaine – 24H <b>+ charges</b>	90 €	200 €

**Tarifs location salle Jean-Claude Arondel**

Objet de la réservation	Commune	Hors commune
<b>Jours en semaine</b>	50 €	80 €
<b>Réunions privées</b>		
Week-end et jours fériés Location du vendredi 14h au lundi 10h. <b>+ charges</b>	90€	160€
Réunion à but non lucrative ½ journée	25€	40€

## Tarifs location salles de la mairie

Objet de la réservation	Commune	Hors commune
Réunion à but non lucrative ½ journée	25€	40€

## Charges

**Vaisselle** : Forfait au placard : 40€. (50 couverts/placards), 0.80€ par personne. (**Gratuite pour les pontois**)

Eau, Assainissement, Gaz et Électricité : le tarif du fournisseur en cours au jour de la location sera appliqué.

Frais de remise en état et de nettoyage : 60€/heure

## Arrhes, solde, caution

Un chèque d'arrhes d'un montant égal à la moitié du tarif de location sera demandé au moment de la signature de la convention, le solde sera à régler en mairie avec le montant des charges le jour de l'état des lieux de sortie.

Un chèque de caution de 1 000€ sera demandé à la signature de la convention et retourné après encaissement des paiements.

La vaisselle ne devra pas être rangée dans les placards pour faciliter le contrôle lors de l'état des lieux de sortie.

**Vote : Pour = 11, contre = 0, abstention = 0, la délibération est adoptée**

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe du changement d'horaires d'ouverture au public suite à l'embauche de la secrétaire de mairie à temps plein :
  - Lundi : 15h30 à 19h00
  - Mardi et Mercredi : 8h30 à 12h30
  - Vendredi : 10h00 à 12h00 uniquement sur rendez-vous.
- Le Comité des fêtes de Saint Martin des Champs demande la salle Roger Leprovost le Samedi 12 Octobre jusqu'à 17h00. Le repas des aînés étant le Dimanche 13 Octobre, Madame le Maire demande si des personnes peuvent venir préparer la salle à partir de 17h30

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30**

Le Maire,  
Jocelyne ALLAIN

Le Secrétaire de séance,  
CHEVAL Dominique